

divorce suite a tentative d'enlevement de mineur

Par kokerooo, le 24/11/2008 à 03:00

bonjour, je viens vers vous pour pouvoir m'eclairer un peu dans ma situation actuel. Je suis marié a une femme d'origine turque depuis juin 2006, nous nous somme installé en alsace, et son integration en france c'est mal passer. Elle est parti a plusieur reprise en turquie, et ne faisait aucun effort pour s'addapter. J'en reviens a l'essentiel, en mai 2008 un petit garcon qui viens au monde de notre union, au debut de grossesse elle voulais avorter mais je ne voulais en aucun cas etre le responsable de sa decision. Finalement, apres l'accouchement, elle voulais absolument partir en vacance en turquie, et cela a la date que ses soeur avaient prevu et l'hotel qu'elles avaient choisis. A cette periode je n'ai pas accepter l'inscription de l'enfant sur le passeport turque de mon epouse, je lui avait dis d'attendre la piece d'identité française, suite a mon refu de signé l'autorisation de sortie du teritoire, mon epouse et sa famille m'ont jouer un tres mauvais jeu. Garde a vu pour violence conjugal 48h puis relaché avec aucune interdiction.Le soir meme je ne suis pas aller a mon domicile pour calmer les esprit, mais le lendemain, elle avait quitter le domicile conjugal, avec l'enfant. J'ai immediatement porter plainte pour enlevement d'enfant mais la police ne pouvait rien faire car la maman pouvait voyager avec l'enfant. Mais finalement j'ai bien precisé que la mere n'avait aucun document de l'enfant et voyageait certainement avec faux document. Quelques heures plus tard elle a été interpellé dans un aeroport allemand, avec une complice voulant faire passer mon enfant comme si c'etait le sien. La police des frontiere les a placer en garde a vu, mais finalement relaché avec l'enfant le lendemain. Je l'avais pardonner de ses erreur et laisser partir a nouveau en turquie, cette fois avec la piece didentité du petit, et je les ai rejoint quelque jour plustard mais une fois entourée de sa famille, elle ne voulais plus me monter mon fils et demandait le divorce. Suite a cette trahison, j'ai pris mon enfant et revenu en france avec son passeport français et j'ai demander le divorce, j'attend la date de conciliation. Elle est resté en turquie, et elle a aussi demarer la procédure. Mon probleme actuel, est que; la police française ne peut pas recevoir ma plainte d'enlevement, etant donné que ca se passe en allemagne. Es ce que cela peut tourner en ma faveur pour la garde de l'enfant, etant donner que la maman sera jugé en allemagne.merci pour votre reponse....

Par melia, le 29/12/2008 à 19:00

bonjour j ai eu un enfant avec un turc il ne voulais pas de l enfant il ne la pas reconnu a la naissance il la fait aujourd huit il ma menacé quil vous me prendre mon enfant que jai elevé toute seul jai trés peur car sa famille mon menacé a leurs tour il veul ke je leur donne ma fille car il dise kelle nest pa a moi jai tré peur quil face des papier des mon dos

Par **jeetendra**, le **29/12/2008** à **19:48**

bonsoir, appelez le 119, courage à vous, cordialement